

## Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des élections et de la réglementation générale

ARRÊTE N°DCL/BERG/2024/206 DU 2 JUILLET 2024
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS POUR LE SECOND TOUR DE SCRUTIN
DE CHAQUE CIRCONSCRIPTION LEGISLATIVE DU DEPARTEMENT DU VAR
POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE
SCRUTIN DU 7 JUILLET 2024

Le Préfet du Var,

VU le code électoral;

VU le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU les résultats du 1er tour de scrutin des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

VU l'élection au 1<sup>er</sup> tour de scrutin dans les circonscriptions du Var de Mme Laure LAVALETTE (2ème circonscription), de M. Philippe LOTTIAUX (4ème circonscription), de Mme Julie LECHANTEUX (5ème circonscription), de M. Frank GILETTI (6ème circonscription), de M. Philippe SCHRECK (8ème circonscription);

VU les déclarations de candidatures enregistrées à la Préfecture, en vue du second tour de scrutin, dans les 1ère, 3ème et 7ème circonscriptions du département du Var ;

VU le résultat du tirage au sort effectué le dimanche 16 juin 2024 à la préfecture du Var en vue de l'attribution à chaque candidat du numéro d'ordre du panneau sur les emplacements réservés à l'affichage électoral;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture du Var;

## ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: La liste des candidats enregistrés à la préfecture pour le second tour de scrutin de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024, est fixée, pour chaque circonscription, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

<u>ARTICLE 2</u>: Dans chaque circonscription, l'ordre des panneaux réservés à l'affichage électoral demeure identique à celui du 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

ARTICLE 3: Le secrétaire général de la préfecture du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s);

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

<sup>-</sup> un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet du Var – Bd du 112ème régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

## Législatives 2024

Tour 2 - 07 juillet 2024

LISTE DES CANDIDATURES 83 Var 83 - Var

8301 - 1ère circonscription 1 siège(s) à pourvoir

1 M. SOULÉ Sébastien

3 M. CHENEVARD Yannick

83 - Var

8303 - 3ème circonscription 1 siège(s) à pourvoir

2 M. RAMBAUD Stéphane

9 Mme MONFORT Isabelle

83 - Var

8307 - 7ème circonscription 1 siège(s) à pourvoir

5 M. BOCCALETTI Frédéric10 Mme MUSCHOTTI Cécile